



L'ACTUALITÉ

PRÉVENTION : LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT S'APPROPRIENT PEU À PEU LE NUMÉRIQUE

L'usage des outils numériques et d'équipements innovants est de plus en plus répandu dans les entreprises artisanales du bâtiment.

“

Les formations en ligne n'attirent guère les chefs d'entreprises artisanales du BTP contrairement à la réalité virtuelle ou augmentée.”

78 %

des chefs d'entreprises artisanales du BTP sont prêts à utiliser les objets connectés pour prévenir les risques.

C'est une belle surprise que cette étude réalisée par l'IRIS-ST en collaboration avec l'OPPBTB, la CAPEB et la CNATP auprès des entreprises artisanales du BTP pour connaître leurs usages du numérique dans leurs actions de prévention.

L'étude visait à identifier les pratiques mais également les attentes et les besoins des petites entreprises en matière d'outils digitaux dédiés, notamment, à la prévention.

Il s'avère que près de la moitié des artisans (44 %) utilisent déjà un outil en ligne pour réaliser l'évaluation des risques professionnels dans leur entreprise et encore davantage (49 %) à vouloir mettre à la disposition de leurs salariés des applications clé en main pour les sensibiliser à la question. Dans cette catégorie, l'outil « MonDocUnique » mis en place par l'OPPBTB est particulièrement bien connu puisqu'il est utilisé par 39 % des entreprises interrogées lors de cette enquête (effectuée en novembre 2018). La version plus récente MonDocUnique Premi's est déjà connue de 43 % des interrogés et même utilisée par 7 % d'entre eux. Un signe que les entreprises artisanales du BTP sont attentives au développement de ce type d'outils et que ces derniers répondent à leurs besoins.

De la même manière, les entreprises artisanales du BTP se montrent très intéressées par les objets connectés qui sont de plus en plus utilisés sur les chantiers, en particulier pour 46 % d'entre elles, par les EPI et les balisages connectés. 78 % sont prêtes à les utiliser pour

prévenir les risques liés aux mauvaises postures de travail, 72 % pour alerter en cas de chute ou de malaise, 49 % pour délimiter une zone dangereuse et même 41 % pour réduire le risque de heurts avec un engin du chantier.

On relèvera que près d'un tiers des chefs d'entreprise sont très intéressés par les exosquelettes, en particulier pour limiter le poids des charges à soulever et pour garder les bonnes postures. Dans le même ordre d'idée, 38 % des interrogés sont tentés par l'utilisation d'un drone pour effectuer leurs devis portant sur des travaux en hauteur. Les résultats de cette enquête vont conduire l'IRIS-ST à poursuivre la mise au point d'outils et d'applications permettant aux chefs d'entreprise d'informer et de sensibiliser leurs salariés aux questions de santé et de sécurité mais également à rendre encore plus lisible l'offre actuelle d'outils de prévention et enfin, à mener un travail collaboratif avec les industriels pour mettre au point des exosquelettes et des équipements de protection individuelle adaptés aux besoins des petites entreprises du BTP.

Ainsi globalement, cette enquête montre que les artisans du BTP ont de l'appétence pour les outils numériques et connectés. C'est une bonne nouvelle car la dernière enquête réalisée par UbiFrance Lab plaçait la France au 16ème rang européen concernant la numérisation des petites entreprises, constatant que 73 % des dirigeants étaient très peu avancés dans leur digitalisation.

LOBBYING

MOBILITÉ : LA CAPEB MONTE AU CRÉNEAU SUR 3 POINTS

La Commission Développement durable de l'Assemblée nationale a commencé à examiner le projet de loi « Mobilités » cette semaine.

Avec l'U2P, nous présenterons donc à nouveau les propositions d'amendements que nous avons faites à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat.

En l'occurrence, nous sommes intervenus pour faire supprimer l'article 20 de ce projet de loi qui prévoit d'instaurer un 3ème statut pour qualifier les pseudos indépendants travaillant pour des plateformes numériques. Les sénateurs avaient supprimé cet article et nous souhaitons que les députés en fassent autant.

Nous avons également demandé la suppression de l'article 26 qui prévoit d'instaurer un forfait mobilité durable pouvant atteindre 400 € à la

charge des employeurs. Nous considérons, en effet, qu'il serait préférable de créer une incitation fiscale pour les salariés plutôt que de solliciter à nouveau les entreprises. Et force est de constater, de façon répétée dernièrement, que l'Etat a tendance à faire supporter aux entreprises la mission de corriger certaines inégalités qui, pourtant, lui incombent !

Enfin, nous avons demandé qu'une restriction soit apportée à l'article 27 afin de permettre aux professionnels de continuer à pouvoir exercer

leurs activités en centres-villes et dans toutes les zones à faibles émissions que les villes de plus de 100 000 habitants vont devoir définir. En attendant que l'offre de véhicules moins polluants se développe et que les entreprises puissent changer leurs parcs de véhicules utilitaires, il est, en effet, indispensable de permettre aux professionnels de continuer à accéder à leurs chantiers qui se situeraient dans ces zones.



ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC URMET & YOKIS

Ce 14 mai, la CAPEB et le groupe Urmet & Yokis ont signé un accord de partenariat.

Urmet est le leader incontesté en interphonie et en contrôle d'accès, mais aussi dans la domotique, la vidéoprotection et la sécurité. Présent sur les marchés de l'habitat collectif social et privé, les maisons individuelles et les bâtiments tertiaires, le Groupe Urmet France dispose d'une cinquantaine d'interlocuteurs commerciaux régionaux et d'une assistance téléphonique.

De son côté, Yokis, créée en 2000, a inventé le concept de micromodule de pilotage de l'habitat et s'attache à développer des produits très souples dans leur installation et très astucieux dans leur utilisation, répondant à des problématiques courantes d'évolution d'une installation électrique que ce soit dans le neuf ou en rénovation. Yokis est devenu, en seulement quelques années, le leader Français de sa catégorie. Il a fait évoluer ses solutions vers l'automatisation de fonctions et vers la connectivité avec internet.

Urmet & Yokis sont des entreprises ouvertes aux évolutions, soucieuses de la qualité de leurs produits et passionnées par l'innovation simple et utile.

C'est donc tout naturellement que ce partenaire propose aujourd'hui de solliciter les entreprises artisanales du bâtiment pour apporter leur collaboration à l'amélioration et à la validation de nouveaux produits ou solutions.



C'est là le point essentiel de ce partenariat. Le groupe prévoit également de mettre à la disposition des entreprises des fiches produits, des plaquettes, DVD et autres leur permettant d'expliquer à leurs clients l'intérêt des produits et solutions qu'il propose.

Il s'engage également à renvoyer systématiquement vers les CAPEB départementales toutes les demandes d'information qu'il recevrait concernant ECO Artisan®.

Les électriciens étant directement concernés par ce partenariat, Christophe Bellanger, le Président de l'UNA Equipement Electrique et Electro-domotique, était aux côtés du Président confédéral pour cette signature ainsi que David Morales, administrateur confédéral en charge des partenariats.



GOVERNEMENT

→ QUELLES NICHES FISCALES SERONT RABOTÉES OU SUPPRIMÉES ?

C'est le sujet phare du moment : Le Chef de l'Etat ayant promis une baisse de l'impôt sur le revenu pour calmer la colère des gilets jaunes, il faut maintenant trouver les moyens de la financer. Et ce n'est pas une paille que cherche le Gouvernement, rien que 5 milliards d'euros !

Mais curieusement, la seule idée venue à l'esprit du Premier ministre est de s'attaquer aux niches fiscales qui profitent aux entreprises, en oubliant peut-être un peu vite que ces niches sont en fait des aides qui ont été décidées soit pour compenser la lourdeur des prélèvements qui pèsent sur les entreprises ou pour alléger certaines de leurs charges (comme le GNR par

exemple), soit pour orienter l'investissement vers telle ou telle secteur. C'est évidemment le cas pour les taux réduits de TVA qui sont appliqués précisément pour encourager les ménages à faire des travaux.

Le Gouvernement doit-il supprimer les plus grosses aides comme la TVA à taux réduit (3 milliards) ou bien faire le ménage dans la multitude de petites aides existantes ? c'est cette dernière alternative que préconise Olivia Grégoire, rapporteur « entreprises » de la Commission des finances. Mais le Ministre de l'Economie ne semble pas vouloir s'en tenir à cette solution et a déjà commencé à « sonder » l'hypothèse d'une suppression des avantages accordés

aux entreprises sur le GNR. La question se pose dans les mêmes termes qu'en 2018 et la CAPEB, comme la CNATP et l'U2P, est vent debout contre cette mesure et demande, au minimum, un plan d'accompagnement étalé dans le temps pour les petites entreprises. Point positif néanmoins, lors d'un rendez-vous avec la CAPEB, Bruno Le Maire a confirmé que les taux de TVA réduits ne seraient pas remis en cause (voir notre rubrique RDV).

La commission des finances fera des propositions fin mai ou début juin au premier ministre, qui rendra ensuite ses arbitrages en vue du prochain projet de loi de finances 2020 qui sera examiné cet automne. Nous suivons le sujet de très très près.

MÉTIERS

→ JEAN-CLAUDE RANCUREL RÉUNIT L'ÉQUIPE DE L'UNA CPC

Les conseillers professionnels de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage se sont réunis ce jeudi sous la houlette de leur nouveau Président Jean-Claude Rancurel. Ensemble, ils ont commencé leurs travaux par une réflexion sur l'organisation de l'UNA après ce changement de présidence.

Ils ont dressé un bilan des Journées Professionnelles de la Construction de Nice, tant sur le plan du contenu de ces journées que sur celui des partenaires et de l'exposition. Ils ont ensuite évoqué la deuxième université d'été de l'autoconsommation photovoltaïque avant de se séparer en deux groupes comme

ils le font toujours. Les plombiers chauffagistes ont, de leur côté, examiné la révision des grilles d'audit du RGE, la refonte des DTU de leur profession (24.1, 60.1, 65.14 et 65.16) puis ils ont fait un point d'étape sur l'offre Facilipass qui connaît un réel succès sur le territoire.

Ils ont également décidé des suites à donner au guide Quali'Eau, dressé un bilan des travaux réalisés dans le cadre du PACTE, examiné les travaux en cours au sein des différents organismes de la filière puis évoqué les prochaines rencontres du Président de l'UNA. Pour leur part, les couvreurs ont fait un point d'avancement des travaux du GS5.



Ils ont travaillé sur l'actualisation du contrat d'entretien « couverture » et sur le mémo « écrans de sous-toiture », regardé l'évolution des travaux de révision du DTU 40.11 (couvertures en ardoises), et fait part de leurs remarques et propositions suite aux JPC de Nice en vue de préparer au mieux celles de 2020.

SOCIAL

→ SANTÉ SÉCURITÉ : LES ARTISANS TESTEURS DES PRODUITS PPG DONNENT LEUR AVIS

Après 2 mois et demi de mise à l'épreuve sur les chantiers, la campagne de tests de produits PPG respectueux de l'environnement touche à sa fin.

L'industriel PPG, l'UNA PVR de la CAPEB et l'IRIS-ST se sont retrouvés à Lyon au sein de la CAPEB Rhône afin d'obtenir le retour des 8 entreprises artisanales testeuses.

Cette réunion a permis aux artisans de s'exprimer librement sur les prototypes élaborés par PPG dans une démarche de réduction d'impact des peintures sur l'environnement. Les testeurs ont pu échanger avec PPG sur les différentes caractéristiques des produits, notamment au niveau de leur performance technique mais également leur confort d'application, leur conditionnement ou encore leur rendu final. Grâce à leur savoir-faire et leur expérience, un débat constructif et enrichissant s'est instauré entre les entreprises artisanales et PPG.



Les avis et propositions des testeurs vont permettre à PPG de vérifier l'adéquation de ses produits avec la demande du terrain et d'orienter ses axes de développement en fonction. L'IRIS-ST reviendra vers les artisans dans les prochains mois pour les tenir informés des suites qui seront données par PPG à ces tests.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

MINISTRE DE L'ECONOMIE

Suite à une première réunion organisée lundi dernier sur le GNR par Bruno Le Maire, la CAPEB a demandé à être entendue par le Ministre qui l'a aussitôt reçue avec le Président de l'U2P. Evidemment, il a été question des niches fiscales et à ce sujet, le Ministre de l'Economie a affirmé qu'il ne toucherait pas aux taux réduits de TVA (mais pourrait engager une simplification dans l'application de différents taux), préférant s'atteler à éliminer toutes les petites niches. Bruno Le Maire aurait également l'intention de regarder de plus près les modalités d'attribution du crédit d'impôt recherche et de rationaliser en les simplifiant les nombreuses aides à la création d'entreprise. S'agissant du GNR, la remise en cause de l'exonération est effectivement sur les rails mais le Ministre a compris qu'il devait procéder par étapes et avec un plan d'accompagnement pour les entreprises. La CAPEB a plaidé pour qu'une distinction soit faite entre les grandes et les petites entreprises qui n'ont pas les mêmes clients et donc pas la même possibilité de reporter ces hausses de charges dans leurs prix. L'entretien a également permis d'insister sur la nécessité d'assurer une équité entre les entreprises et, à ce titre, le Ministre a reconnu que la franchise de TVA dont bénéficient les micro-entreprises était effectivement source de concurrence déloyale. Il réfléchirait en conséquence à baisser le seuil de franchise de TVA et/ou à limiter ce régime dans le temps ou à exclure certains secteurs de son champ. Nous espérons, évidemment, que cette réflexion aboutira à des mesures concrètes que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années ! Mais ne nous réjouissons pas trop vite !

BERCY

Le Président de la CAPEB a rencontré le 10 mai Agnès Pannier Runacher, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie Bruno Le Maire, chargée semble-t-il de l'artisanat bien que son titre et ses attributions ne le précisent pas. Il lui a rappelé les positions de la CAPEB concernant les niches fiscales et s'est montré intransigeant sur la nécessité de maintenir impérativement les taux réduits de TVA pour encourager la réalisation de travaux dans les logements, notamment les rénovations énergétiques. Il s'est élevé contre la tentation, à nouveau, du Gouvernement de



supprimer les allègements dont bénéficient les entreprises sur le GNR soulignant que les conséquences pourraient être catastrophiques pour une partie des entreprises et qu'à ce jour, il n'existe pas, sauf exception, de solution alternative en matière de motorisation pour nombre d'engins de chantier. Un point sur lequel le Président a également alerté Bruno Le Maire jeudi dernier lors de son entretien avec lui. Enfin il a rappelé que la CAPEB attend toujours une concertation avec les Pouvoirs publics et les administrations concernées sur la transformation du CITE en prime, qui devrait pourtant être mise en oeuvre dès janvier prochain. Patrick Liébus a par ailleurs demandé à la Secrétaire d'Etat d'intervenir pour que le dispositif RGE évolue sur des bases objectives avec des contrôles réalisés à bon escient et épargnant les entreprises vertueuses.

Le Président a évoqué le projet de loi mobilités, marquant la forte opposition de tout l'artisanat et des professions libérales à la création d'un 3^e statut, totalement injustifié et source d'une nouvelle concurrence déloyale, pointant la prime mobilité comme un nouveau coût supplémentaire pour les entreprises, et soulevant le problème de l'impossible accès des artisans aux centres-villes si les zones à faible émission se mettent en place sans discernement. Bien évidemment, Patrick Liébus a demandé quelles seraient les traductions concrètes sur notre secteur des annonces du Premier ministre concernant l'emploi, l'apprentissage et les transitions écologiques et numériques notamment. Il est revenu une nouvelle fois sur la concurrence déloyale qu'exercent les micro-entreprises et le travail détaché sur les entreprises artisanales du bâtiment avant de pointer les conséquences néfastes pour l'artisanat de la disparition du soutien de l'Etat concernant le SPI, le FNPCA et l'ISM. On pourrait être tentés d'y voir un certain mépris des Pouvoirs publics pour notre secteur d'activité.

CONFÉRENCE EUROPÉENNE

Le Président de la CAPEB était invité par la Députée M. Meynier Millefert qui organisait ce mercredi 15 Mai une conférence européenne sur la

rénovation énergétique des bâtiments dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale. Animée par Marjolaine Meynier-Millefert et Alain Maugard, co-pilotes du Plan de Renovation Energétique des Bâtiments, cette conférence avait deux objectifs : d'une part, sensibiliser les participants à la nécessité d'accompagner toute politique de rénovation énergétique des bâtiments avec de vrais moyens financiers, à la hauteur des enjeux et, d'autre part, partager collectivement les bonnes pratiques et l'intelligence européenne en matière de rénovation énergétique.

ELECTIONS EUROPÉENNES

La CAPEB a sollicité un entretien avec les têtes de liste des principales formations politiques candidates aux élections européennes. Elle a pu s'entretenir cette semaine avec deux co-listières de la liste Renaissance (LREM), Garance Pineau, ancienne conseillère diplomatique chargée des affaires européennes de Muriel Pénicaud et Sylvie Brunet, auteur d'un rapport sur l'apprentissage.

CESE

La plénière du Comité Economique et Social Européen se tenait ce 16 mai à Bruxelles. Patrick Liébus y participait. La réunion a donné lieu à un débat sur les défis de la politique de concurrence pour la nouvelle Commission européenne et le nouveau Parlement européen, en particulier dans le contexte de l'économie numérique et du développement durable. Ce débat s'est déroulé avec la participation de Margrethe Vestager, commissaire européenne chargée de la concurrence. Il a également été question d'une proposition de règlement du Conseil en vue de renforcer la coopération administrative pour lutter contre la fraude à la TVA. S'agissant de TVA, le CESE a examiné deux propositions de directive du Conseil concernant d'une part des exigences applicables aux prestataires de services de paiement et d'autre part les ventes à distance de biens et certaines livraisons intérieures de biens. Enfin, le CESE a examiné un rapport d'initiative sur le travail avec l'amiante dans la rénovation énergétique.

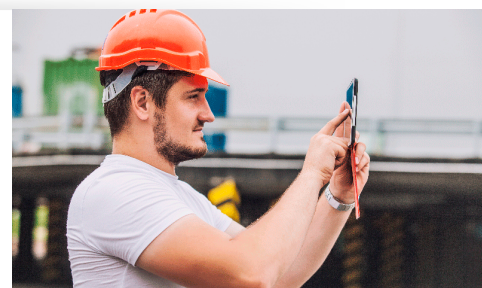
BELFORT

Le Président confédéral avait prévu de conclure cette semaine syndicale par l'assemblée générale de la CAPEB du Territoire de Belfort.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

C'est d'ailleurs à partir de ce constat qu'une start-up a décidé de sillonner le territoire pour sensibiliser les PME à la transformation numérique, doté d'un bus estampillé « adopte le digital ». Une initiative soutenue par le Secrétariat d'Etat au Numérique et qui est appréciée des dirigeants de TPE qui bénéficient

ainsi d'une heure de formation sur la question avec des contenus courts, pédagogiques et très concrets. Ainsi, les initiatives s'ajoutent les unes aux autres pour guider les chefs d'entreprises artisanales du BTP vers des outils et des pratiques qui deviendront vite incontournables.



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019